



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2015-011

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2015

Sommaire

ARS de Haute-Normandie

27-2015-10-16-001 - Décision du 16 octobre 2015 de renouvellement d'autorisation de la gamma caméra, avec remplacement de l'appareil, de la Clinique Bergouignan (3 pages) Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2015-11-02-003 - Arrêté SCAED 15-43 du 2 novembre 2015 - Monsieur Benoît LEURET - DDPP Adjoint - matière ICPE (2 pages) Page 7

27-2015-11-02-002 - Arrêté SCAED-15-41 du 2 novembre 2015 - Monsieur Benoît LEURET - DDPP Adjoint - matière d'ordonnancement secondaire (3 pages) Page 10

27-2015-11-02-001 - Arrêté SCAED-15-42 du 2 novembre 2015 Monsieur Benoît LEURET - DDPP Adjoint - matière administrative (3 pages) Page 14

SGAR

27-2015-10-21-006 - Arrêté Dg Signature OS M MOREAU DGFIP N° 15 101 (3 pages) Page 18

27-2015-10-21-005 - Arrêté DSignature P ouvoir Adj M MOREAU DGFIP N° 15 102 (2 pages) Page 22

27-2015-10-09-009 - Arrêté du 09102015 portant composition nominative du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (4 pages) Page 25

27-2015-10-02-011 - arrêté modificatif n09 du 02102015 portant composition du CAEN (6 pages) Page 30

27-2015-10-12-002 - CESER - Arrêté modificatif n° 6 du 12102015 portant composition nominative du CESER Haute-Normandie (6 pages) Page 37

27-2015-10-09-008 - DRJSC - Arrêté du 09102015 portant nomination du jury pour le DEIS session dec 2015 (2 pages) Page 44

27-2015-10-05-011 - DRJSCS - Arrêté du 05102015 portant composition du jury du DEMK (2 pages) Page 47

27-2015-10-09-007 - DRJSCS - Arrêté du 09102015 portant nomination du jury pour le DEAF session nov 2015 (3 pages) Page 50

27-2015-10-29-001 - DRJSCS - Arrêté du 29102015 portant composition du jury du DEASS 2015 (2 pages) Page 54

27-2015-10-29-002 - DRJSCS - Arrêté du 29102015 portant composition du jury du DEEJE 2015 (2 pages) Page 57

ARS de Haute-Normandie

27-2015-10-16-001

Décision du 16 octobre 2015 de renouvellement
d'autorisation de la gamma caméra, avec remplacement de
l'appareil, de la Clinique Bergouignan

Rouen, le 16 octobre 2015

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTE**

VU la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le code de la Santé Publique et notamment les articles L.6122-1 à L.6122-14 et les articles R.6122-23 à R.6122-44,

VU l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie en date du 24 juillet 2015 fixant le bilan quantifié de l'offre de soins de Haute-Normandie,

VU l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute Normandie du 7 avril 2014 portant adoption de l'avenant n°4 au schéma régional d'organisation des soins de Haute-Normandie,

VU l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie en date du 17 janvier 2014 fixant le calendrier des demandes d'autorisations et de renouvellements d'autorisations pour les matières relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie,

VU l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie du 7 mars 2012 portant adoption du schéma régional d'organisation des soins de Haute-Normandie,

VU la demande présentée par la Clinique Bergouignan, 1 rue du docteur Bergouignan, 27000 EVREUX, représentée par Monsieur BEISSY, Directeur, en vue du renouvellement de l'autorisation de la gamma caméra de la Clinique Bergouignan, avec remplacement de l'appareil,

VU le rapport établi par Monsieur CORNET, inspecteur de santé publique à l'ARS de Haute Normandie,

VU l'avis émis le 2 octobre 2015 par la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

CONSIDERANT que la demande répond aux besoins de santé identifiés par le SROS – PRS, ainsi que le bilan quantifié de l'offre de soins qui maintiennent 2 gammas caméras dans le cadre de 2 implantations en 2015 et 1 implantation en 2017, sur le territoire de santé d'Evreux Vernon, dont la gamma caméra installée sur le site de la clinique Bergouignan,

CONSIDERANT que le nouvel appareil est compatible avec les objectifs du SROS - PRS en améliorant la qualité et la sécurité des soins, en favorisant la substitution à la radiologie conventionnelle, en raccourcissant les délais d'attente, et en inversant les taux de fuite notamment en matière de pet scan,

CONSIDERANT qu'au vu des éléments du dossier, la demande satisfait aux conditions d'implantation et techniques de fonctionnement,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le renouvellement de l'autorisation de la gamma caméra de la Clinique Bergouignan, avec remplacement de l'appareil, est **accordé** à la Clinique Bergouignan, 1 rue du docteur Bergouignan, 27000 EVREUX.

ARTICLE 2

La présente autorisation est subordonnée aux conclusions de la visite de conformité prévue à l'article L.6122-4 du code de la Santé Publique.

ARTICLE 3

Dès le début de l'installation de l'équipement matériel lourd, le titulaire de l'autorisation fait sans délai la déclaration prévue à l'article D.6122-38 au directeur général de l'Agence Régionale de la Santé. Seront joints à cet envoi tous documents attestant que le titulaire a obtenu un résultat positif aux contrôles techniques applicables, le cas échéant, à ses installations : sécurité incendie des établissements recevant du public (type U) en application du code de la construction et de l'habitation ; sécurité des installations techniques (installations électriques, climatisation, ascenseurs, laboratoires, fluides, etc) ; radioprotection, appareils utilisant les rayonnements ionisants, etc...

ARTICLE 4

Le titulaire de l'autorisation peut commencer l'exercice de l'activité et dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux à partir du jour suivant l'envoi de la déclaration mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 5

La présente autorisation est délivrée pour une durée de 5 ans à partir de la date de réception de la déclaration sus mentionnée.

ARTICLE 6

Conformément à l'article L.6122-11 du code de la Santé Publique, cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans et devra être achevée dans un délai de quatre ans à compter de la réception de la présente décision.

ARTICLE 7

Conformément à l'article L.6122-10 du code de la Santé Publique le renouvellement de l'autorisation est subordonné au respect des conditions prévues à l'article L.6122-2 et L.6122-5 et aux résultats de l'évaluation qui devront être adressés à l'ARS de Haute-Normandie au plus tard quatorze mois avant l'échéance de l'autorisation.

ARTICLE 8

Conformément aux dispositions de l'article R 6122-42 du code de la Santé Publique, cette décision peut faire l'objet, d'un recours soit :

- gracieux auprès de monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie, 31 rue Malouet, Immeuble Le Mail, 76040 Rouen Cedex,
- hiérarchique auprès du ministre des affaires sociales de la santé et des droits des femmes, DGOS, 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP,
- pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen,

dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou à l'égard du demandeur auquel elle est notifiée à compter de sa notification.

ARTICLE 9

Une copie de cette décision est notifiée au demandeur.

ARTICLE 10

Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de la Santé de Haute-Normandie est chargé, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Préfecture de l'Eure et publiée au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat de ce département.

Le directeur général


Amaury de SAINT-QUENTIN

Préfecture de l'Eure

27-2015-11-02-003

Arrêté SCAED 15-43 du 2 novembre 2015 - Monsieur
Benoît LEURET - DDPP Adjoint -
matière ICPE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-15-43 portant délégation de signature
en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement
à M. Benoît LEURET,
directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Eure**

**Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU :

- le code de l'environnement, notamment son livre V ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2014-401 du 16 avril 2014 modifié relatif aux attributions du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- le décret du 31 juillet 2014 nommant M. René BIDAL, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. René BIDAL, préfet de l'Eure, au 1^{er} septembre 2014 ;
- l'avis de vacance d'un emploi de directeur départemental interministériel (DDPP de l'Eure) à compter du 2 novembre 2015, paru au JORF n° 209 du 10 septembre 2015 ;
- l'arrêté n° SCAED/10-11 du 12 janvier 2010 fixant l'organisation de la direction départementale de la protection de populations ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Déclarations au titre des installations classées

Délégation est donnée à M. Benoît LEURET, directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Eure, à l'effet de signer, au nom du préfet :

- les récépissés de déclaration relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement mentionnés à l'article R 512-49 du code de l'environnement ;
- les correspondances relatives à l'instruction de ces dossiers visées par l'article R 512-48 dudit code.

Cette disposition s'applique aux installations à caractère agricole soumises à déclaration relevant des rubriques de la nomenclature des installations classées définie à l'article R 511-9 du code de l'environnement.

ARTICLE 2 : Autorisations au titre des installations classées

Délégation est donnée à M. Benoît LEURET, directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Eure, à l'effet de signer, au nom du préfet :

- les correspondances en matière de dépôt de dossiers de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, visées aux articles R. 512-6, R.512-7, R.512-10 et R.512-11 du code de l'environnement ;
- les correspondances relatives à l'information des maires visée à l'article R.512-12 du code de l'environnement, et à leur consultation visée à l'article R.512-20 du même code ;
- tous bordereaux et correspondances liés à l'enquête administrative définie par l'article R.512-21 du code de l'environnement.

Cette disposition s'applique aux installations à caractère agricole soumises à autorisation relevant des rubriques de la nomenclature des installations classées définie à l'article R.511-9 du code de l'environnement, à l'exception des décisions suivantes :

- les arrêtés de mise en demeure, de consignation, de suspension, de cessation d'activités pris à l'encontre de ces installations,
- les arrêtés d'ouverture d'enquêtes publiques,
- les arrêtés portant autorisation d'exploiter et extension d'activités,
- les arrêtés portant prescriptions complémentaires,
- les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional, au président du conseil départemental,
- les circulaires aux maires,
- les déclinatoires de compétences et arrêtés de conflit régis par l'ordonnance du 1er juin 1828 relative aux conflits d'attribution entre les tribunaux et l'autorité administrative,
- les mémoires contentieux introductifs d'instance et en défense présentés aux juridictions administratives.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature

M. Benoît LEURET peut subdéléguer aux agents placés sous son autorité la délégation qui lui est conférée en vertu du présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n° SCAED-14-63 du 1^{er} septembre 2014 est abrogé.

ARTICLE 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le

02 NOV. 2015

Le Préfet,

René BIDAË

Préfecture de l'Eure

27-2015-11-02-002

Arrêté SCAED-15-41 du 2 novembre 2015 - Monsieur
Benoît LEURET - DDPP Adjoint -
matière d'ordonnancement secondaire

PRÉFET DE L'EURE
ARRETE n° SCAED-15-41
donnant délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire
à M. Benoît LEURET, directeur départemental adjoint
de la protection des populations de l'Eure

Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU :

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code des marchés publics,
- la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 31 juillet 2014 nommant M. René BIDAL, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. René BIDAL, préfet de l'Eure, au 1^{er} septembre 2014 ;

- l'avis de vacance d'un emploi de directeur départemental interministériel (DDPP de l'Eure) à compter du 2 novembre 2015, paru dans le JORF n° 209 du 10 septembre 2015,

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

- ❖ Délégation de signature est donnée pour les fonctions d'ordonnateur secondaire, responsable d'unité opérationnelle, à Monsieur Benoît LEURET, directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Eure, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres relevant des programmes suivants :
 - 206 - « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation »
BOP régional n° 20609 M « BOP DRAAF Haute-Normandie »
 - 134 - « Développement des entreprises et de l'emploi »
 - 333 - « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » - action 1
- ❖ Délégation est donnée à M. Benoît LEURET, directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Eure, sur le programme suivant :
 - 333 - « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » - action 2
pour lequel le préfet est responsable d'unité opérationnelle, aux fins de gestion des crédits et ce, dans la limite des dotations notifiées.

Ces délégations portent sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses. Tout projet de modification substantielle, au cours de l'exercice budgétaire, de la programmation initiale des crédits au sein du BOP sera communiqué au préfet.

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Benoît LEURET peut subdéléguer sa signature à ses collaborateurs pour ce qui concerne l'application du présent article. Il en informe le préfet et le directeur départemental des finances publiques de l'Eure.

ARTICLE 2 : Demeurent soumis à la signature du préfet :

- ❖ la réquisition du comptable prévue à l'article 66 du décret du 29 décembre 1962 susvisé,
- ❖ la décision de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées dans les conditions fixées à l'article 13 du décret du 27 janvier 2005 susvisé.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à M. Benoît LEURET à effet de signer les marchés publics et tous les actes dévolus à la personne responsable des marchés par le code des marchés pour les actions dont il assure la conduite. Les marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT demeurent soumis au visa du préfet.

ARTICLE 4 : Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé trimestriellement au service concerné de la préfecture.

ARTICLE 5 : L'arrêté préfectoral n° SCAED-14-61 du 1^{er} septembre 2014 est abrogé.

ARTICLE 6 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. le directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Eure et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le

02 NOV. 2015

Le préfet,



René BIDAL

Préfecture de l'Eure

27-2015-11-02-001

Arrêté SCAED-15-42 du 2 novembre 2015 Monsieur
Benoît LEURET - DDPP Adjoint -
matière administrative

PRÉFET DE L'EURE
ARRETE n° SCAED-15-42
portant délégation de signature en matière administrative à
M. Benoît LEURET, directeur départemental adjoint
de la protection des populations de l'Eure

Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,
- le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n°2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie;
- le décret n° 2014-404 du 16 avril 2014 modifié relatif aux attributions du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique ;
- le décret n° 2014-412 du 16 avril 2014 modifié relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;
- le décret du 31 juillet 2014 nommant M. René BIDAL, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. René BIDAL, préfet de l'Eure, au 1^{er} septembre 2014 ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,
- l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles.
- l'avis de vacance d'un emploi de directeur départemental interministériel (DDPP de l'Eure) à compter du 2 novembre 2015, paru au JORF n° 209 du 10 septembre 2015 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Benoît LEURET, directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Eure, à l'effet de signer :

- ◆ tous actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service relevant de son autorité ;
- ◆ les arrêtés, décisions et tous actes relevant des attributions et compétences de la direction départementale de la protection des populations de l'Eure, notamment dans les domaines d'activité suivants :
 - **La santé et l'alimentation animales**, notamment toutes mesures relatives aux épizooties, aux prophylaxies, à la surveillance des animaux, à l'abattage d'animaux atteints ou contaminés, à la salubrité des locaux destinés aux animaux vivants, aux subventions et indemnités ;
 - **La traçabilité des animaux et des produits d'origine animale**, notamment en ce qui concerne la tenue des registres d'élevages, l'identification des animaux, la commercialisation et la distribution de la viande ;
 - **Le bien-être et la protection des animaux** domestiques ou de la faune sauvage détenus en captivité, notamment toutes mesures relatives au transport, à l'exposition, aux concours, à l'expérimentation, à la reproduction, à la vente, à l'abattage rituel ou non de ceux-ci ;
 - **La protection de la faune sauvage captive autre que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée**, notamment les mesures prévues par le Livre IV - Titre 1er – Chapitre III du Code de l'environnement, les mesures relatives au certificat de capacité, aux établissements détenant ces animaux ;
 - **L'exercice de la médecine vétérinaire, la délivrance et le retrait du mandat sanitaire, la fabrication, la distribution, la prescription et l'utilisation du médicament vétérinaire** ;
 - **Les conditions sanitaires d'élimination des cadavres d'animaux et des déchets d'origine animale** ;
 - **Le contrôle des installations classées d'origine agricole et des installations classées agro-alimentaires pour la protection de l'environnement** dont le suivi relève de la DDPP ;
 - **L'hygiène, la qualité la sécurité et la conformité des produits alimentaires**, dans tous les lieux où ils sont produits, transformés, manipulés, transportés, stockés, commercialisés ;
 - **La maîtrise des résidus et des contaminations** par des agents biologiques, physiques ou chimiques, dans les animaux, les végétaux et les produits destinés à l'alimentation humaine ou animale ;
 - **La conformité, la qualité et la sécurité des produits non alimentaires et des prestations de service**, dans tous les lieux où ils sont produits, transformés, manipulés, transportés, stockés, commercialisés ;
 - **La loyauté des transactions** dans le domaine des produits et des services ;
 - **l'égalité d'accès à la commande publique et le bon fonctionnement du marché** ;
 - **le contrôle des ventes soumises à autorisation et les pratiques commerciales réglementées** ;
 - **Le contrôle des échanges intra-communautaires et avec les pays tiers des animaux, des produits d'origine animale, des aliments, des produits non alimentaires, et la certification de ces animaux ou produits**, en terme de garanties sanitaires, de sécurité, ou de conditions de production pour ce qui relève du contrôle de la direction départementale de la protection des populations.

Cette délégation exclut les correspondances adressées aux parlementaires, au président du conseil départemental ainsi que les circulaires générales adressées aux maires.

ARTICLE 2 : En application de l'article 44 du décret n°204-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n° 2008-158 du 22 février 2008, M. Benoît LEURET, directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Eure, peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité.

Cette décision devra faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° SCAED-14-62 du 1^{er} septembre 2014 est abrogé.

ARTICLE 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture et M. le directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le
Le préfet,

René BIDAŁ

02 NOV. 2015

SGAR

27-2015-10-21-006

Arrêté Dg Signature OS M MOREAU DGFIP N° 15 101

*Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. MOREAU,
Administrateur général finances publiques*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

Direction de la modernisation, de
la performance et de
l'administration générale

Affaire suivie par Mme FELICITE
Tél. 02.32.76.51.67
Mél. Angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

ARRETÉ n° 15.101

**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M.
Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret 2010-687 du 24 juin 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2013 portant nomination du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-Henry MACCIONI ;
- Vu le décret du président de la république du 11 juillet 2014 portant nomination de Madame Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, administratrice générale des finances publiques de 1^{ère} classe, directrice régionale des finances publiques de la Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du président de la république du 24 août 2015 nommant Monsieur Christophe MOREAU administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la Direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 1er novembre 2015 ;

Vu les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du budget ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques, à effet de :

- signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous documents, actes, décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime .

- recevoir les crédits des programmes suivants :

- 156 - « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »
- 218 - « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »
- 309 - « Entretien des bâtiments de l'État », pour les opérations estampillées direction régionale des finances publiques
- 723 - « Contribution aux dépenses immobilières », pour les opérations estampillées direction régionale des finances publiques

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités.

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous documents, actes, décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement des parties communes de la cité administrative, sur le compte de commerce n°907 – « Opérations commerciales des domaines ».

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2 - Demeurent réservés à la signature du préfet de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Article 3 - Monsieur Christophe MOREAU peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 38 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004.

Article 4 – Le présent arrêté prend effet à compter du 1er novembre 2015. L'arrêté n°14-60 du 27 août 2014 est abrogé à compter de cette date.

Article 5 – La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale des finances publiques de Haute-Normandie, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 21 OCT. 2015

Le préfet,

Pierre-Henry MACCIONI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Haute-Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.haute-normandie.pref.gouv.fr

SGAR

27-2015-10-21-005

Arrêté DSignature P ouvoir Adj M MOREAU DGFIP N°
15 102

*Arrêté portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur à M. MOREAU,
Administrateur général finances publiques*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

DIRECTION DE LA MODERNISATION,
DE LA PERFORMANCE ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaire suivie par Mme FELICITE
Tél. 02.32.76.51.67
Mél. Angeliq.ue.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

ARRETÉ n° 15.102
**portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur à M. Christophe
MOREAU, administrateur général des finances publiques**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le code des marchés publics ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2013 portant nomination du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-Henry MACCIONI ;
- Vu le décret du président de la république du 11 juillet 2014 portant nomination de Madame Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, administratrice générale des finances publiques de 1^{ère} classe, directrice régionale des finances publiques de la Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du président de la république du 24 août 2015 portant nomination de Monsieur Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques, adjoint auprès de la directrice régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime, directeur du pôle pilotage et ressources à compter du 1^{er} novembre 2015 ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1er - Délégation est donnée à Monsieur Christophe MOREAU, adjoint à la directrice régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime, directeur du pôle pilotage et ressources, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur.

Article 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1er novembre 2015. L'arrêté préfectoral n° 14-59 du 27 août 2014 est abrogé à compter de cette date.

Article 3 - La secrétaire générale pour les affaires régionales, la directrice régionale des finances publiques de Haute-Normandie et l'adjoint à la directrice régionale des finances publiques de Haute-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 21 OCT. 2015

Le préfet,

Pierre-Henry MACCIONI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Haute-Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.haute-normandie.pref.gouv.fr

SGAR

27-2015-10-09-009

Arrêté du 09102015 portant composition nominative du
comité local du fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Arrêté portant composition nominative du comité local FIPHFP



PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Plate-forme d'appui
interministériel à la gestion
des ressources humaines

Arrêté du 09 OCT. 2015

portant composition nominative du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le code du travail, notamment son article L. 323 ;
- Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu Le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;
- Vu l'arrêté préfectoral portant création du comité local du FIPHFP en date du 11 juin 2007 et l'arrêté de composition du 8 septembre 2014
- Vu l'arrêté préfectoral n° 13-229 du 2 août 2013 portant délégation de signature à Mme Sylvie HOUSPIC, secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Haute-Normandie.
- Vu les propositions complémentaires des organisations professionnelles, du FIPHFP et des associations de personnes handicapées

ARRETE

Article 1 :

Le comité local du FIPHFP est composé de 20 membres comprenant :

au titre des représentants de la Fonction Publique de l'État

- Monsieur le Préfet de Région ou son représentant, président ;
- Madame la Directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'agence régionale pour la santé, ou son représentant
- Madame le Recteur de l'académie de Rouen, ou son représentant

au titre des représentants de la Fonction Publique Territoriale

- M. Patrick TESSERE, adjoint au Maire du Havre, titulaire
- M. Jean-Marc VASSE, Maire de Fauville en Caux, suppléant
- Mme Hélène KLEIN, Adjointe au Maire de Rouen, titulaire
- Mme Anne-Émilie Ravache, Ville de Rouen, suppléante
- Mme Charlotte LEMOINE, Conseil régional de Haute Normandie, titulaire
- Mme Valérie GIBERT THIEULLENT, Conseil régional de Haute Normandie, suppléante

au titre des représentants des employeurs de la Fonction Publique Hospitalière

- Mme Julie MAILLARD, CHU de Rouen, titulaire
- Mme Patricia De BONNAY, Fédération Hospitalière de France, suppléante

au titre des représentants des personnels

CGT :

M. Yves TANNIERE, titulaire,

UNSA :

M. Francis GRAVIGNY, titulaire

Mme Véra MONTFORT, suppléante

CFDT :

M. Xavier LERIBLER, titulaire

M. Peter BAUDIN, suppléant

FSU :

Mme Nadine ARAGONA, titulaire

Mme Lydie FERAY-PETIT suppléante

FO :

M. Fabien DUBOST titulaire

Mme Martine DUPONT, suppléante

CFE - CGC :

Mme Caroline DESHAYES, titulaire

M. Michel WALOSIK, suppléant

SUD Solidaires :

M. Cyril LUENGO, titulaire

M. Guillaume ICHE PIERRE, suppléant

CFTC :

M. Daniel PETITON, titulaire

M. Pascal GIRARDEAU, suppléant

au titre des associations ou organismes regroupant les personnes handicapées

Mme Sophie LION, Pré de la Bataille, titulaire

M. Michel MICLARZ, APAJH 27, titulaire

M. Jean Jacques MALANDAIN, Handisup, suppléant de M. MICLARZ

M. Christian CHARRAS, APF 76, titulaire

M. Luc CASSIUS, APF 27 suppléant de M. CHARRAS

M. Alain DUMENIL, AVH, titulaire

assistent sans voix délibérative aux séances du comité :

au titre des personnes compétentes dans le domaine du handicap :

M. le Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Eure

M. Jean-Yves FOSSE, Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement Normandie Centre

M. Jean-Louis BEARD, Directeur du Centre Jean l'Herminier de Oissel

M. le Directeur Régional des Finances Publiques ou son représentant

Article 2 :

Les membres du comité local sont nommés pour 3 ans renouvelables une fois, excepté les représentants des employeurs de la fonction publique territoriale nommés pour 6 ans renouvelables une fois.

Article 3 :

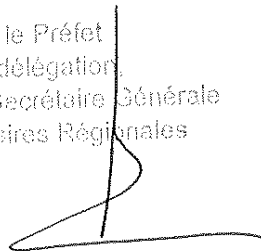
Le secrétariat du comité local est assuré par la Direction régionale de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 4 :

Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et Monsieur le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Le Préfet,

Pour le Préfet
et par délégation,
l'adjointe à la Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales



Christine GIBRAT

SGAR

27-2015-10-02-011

arrêté modificatif n09 du 02102015 portant composition du
CAEN

Arrêté modificatif n° 9 portant composition du CAEN

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES
AFFAIRES RÉGIONALES

DIRECTION DE LA MODERNISATION, DE
LA PERFORMANCE ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaire suivie par Mme FELICITE
Tél. 02.32.76.51.67
Mél. angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

**Arrêté modificatif n°9
portant modification de la composition du Conseil Académique de l'Éducation
Nationale**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;
- Vu la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.234-1 à L.234-8 et R.234-1 à R.234-15 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- Vu l'Arrêté du 17 septembre 2013 portant composition du Conseil Académique de l'Éducation Nationale, modifié par arrêtés du 26 février 2014 et du 10 juillet 2014 ;
- Vu la consultation du comité technique régional de l'enseignement agricole du 25 septembre 2015 ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales

ARRETE

Article 1er - Les personnalités du conseil plénier réparties en trois collèges, membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale sont :

MEMBRES DE DROIT

- le préfet de région Haute-Normandie, ou son représentant
- le président du Conseil régional, ou son représentant
- le recteur de l'Académie de Rouen, ou son représentant
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant
- le directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord, ou son représentant

I - COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA REGION, DES DEPARTEMENTS ET DES COMMUNES

1.1 Conseillers régionaux

Titulaires	Suppléants
Mme Sophie MOLLE	Mme Muriel TOSCANI
Mme Hélène SEGURA	M. Yves LEONARD
Mme Simone CHARGELEGUE	Mme Valérie AUVRAY
Mme Bénédicte MARTIN	Mme Catherine TROALLIC
Mme Laure LEFORESTIER	M. Jérôme BOURLET
Mme Michèle ERNIS	M. Jean-Luc LECOMTE
Mme Coumba DIOUKHANE	M. Jean BAZIN
Mme Valérie EGLOFF	M. Jean-Baptiste GASTINNE

1.2 Conseillers généraux

Eure

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Luc RECHER	M. Jacques POLETTI
M. Jacky DESRUES	M. Jean-Rémi ERMONT
M. Michel JOUYET	M. Gérard VOLPATTI
M. Joël HERVIEU	M. Pascal LEHONGRE

Seine-Maritime

Titulaires	Suppléants
M. Sébastien JUMEL	M.J-A PHILIPPE
M. Bruno BERTHEUIL	Mme CANU
M. Pascal MARCHAL	M. Hubert WULFRANC
M. Serge BOULANGER	M. David LAMIRAY

1.3 Maires ou conseillers municipaux

Eure

Titulaires	Suppléants
Mme Danielle JEANNE	Mme Claire CARRERE-GODEBOUT
Mme Véronique HERVIEUX	Mme Valérie RANO
M. Jean LEGRIX	Mme Guillemette NOS
M. Bernard LE DILAVREC	M. Gilles PINCHON

Seine-Maritime

Titulaires	Suppléants
Mme Martine VIALA	M. Jean-Marc PUJOL
Mme Béatrice DROUIN	Mme Catherine HOUX
M. Michel HUET	M. Gilbert LECHEVRE
M. Franck MEYER	M. Georges COURRAEY

II - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT

2.1. - Personnels des services administratifs scolaires et de formation du premier et second degré

Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Titulaires	Suppléants
M. François BERTAUX	M. Stéphane FOURRIER
Mme Claire GUEVILLE	Mme Catherine MEZAAD
M. Eric PUREN	M. Stéphane GASC
M. Pascal PREVEL	Mme Pascale LAVIEUVILE
M. Jérôme DUBOIS	Mme Muriel BILLAUX
M. Yvon MAGNIER	Mme Christine LEMERLE

Union Nationale de Syndicats Autonomes (UNSA) EDUCATION

Titulaires	Suppléants
M. Thierry PATINEAUX	M. Valentin LOCOGE
M. Alain SANCHEZ	M. Stéphane DEPIERRE
Mme Catherine MOCQUARD	M. Philippe BLIN
Mme Catherine GUERRET-LAFERTE	M. Arnaud DRU

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Marc PREEL	M. Tewfik AMRAOUI
M. Stéphane MENDEZ	M. Sébastien PASADOVIC

Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaire	Suppléant
M. Laurent LOR	M. Dominique LEOST

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche Publique (SGEN) - CFDT

Titulaire	Suppléant
M. Pascal BOSSUYT	M. Francis LOELTZ

Union Syndicale Solidaires, Unitaires, Démocratiques (SUD) – EDUCATION

Titulaire	Suppléant
Mme Godeleine VALLOIS	M. Emmanuel PAON

2.2. Personnels des établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Paul HENRY (UNSA)	M. Jean-Michel BOCKET (UNSA)
Mme Raphaëlle KRUMMECH (FSU)	M. Pascal CARON (FSU)
M. Pierre Emmanuel BERCHE (FSU)	
M. Stéphane LELEU (FSU/UNSA)	

2.3. Présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Louis BILLOËT (INSA)	Mme Marie-France DETALMINIL (INSA)
M. Pascal REGHEM (Univ. Le Havre)	M. Jean-François LHUISSIER (Univ. Le Havre)
M. Cafer OZKUL (Univ. Rouen)	Mme Sabine MENAGER (Univ. Rouen)

2.4. Personnels des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole

Titulaires	Suppléants
M. Franck-Olivier PAUVERT (SNETAP-FSU)	Mme Sophie MONDOU (SNETAP-FSU)
Mme Sophie DEPARIS (SGEN-CFDT)	Mme Sylvie BOULAY (SGEN-CFDT)

III - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS

3.1. Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Titulaire	Suppléant
M. Gérard LISSOT	M. Christophe LEROY

3.2. Parents d'élèves

Titulaires	Suppléants
M. Gil COTTENET (PEEP)	Mme Christiane MARAIS (PEEP)
Mme Corinne DUVAL (FCPE enseig. agricole)	Mme Christine KOCH (FCPE enseig. agricole)
M. Philippe JUSTIN (FCPE)	Mme Chantal COPREZ (FCPE)
Mme Marie-Hélène DECAIX (FCPE)	Mme Virginie AFFAGARD (FCPE)
M. Michel SOULIGNAC (FCPE)	Mme Elisabeth LECHEVALLIER (FCPE)
M. Frédéric SELLIER (FCPE)	M. Richard GRISEL (FCPE)
M. Denis SUIRE (FCPE)	M. Pierre-Yves GERMOND (FCPE)
M. Hossine ZELLOU (FCPE)	M. Thomas AUBERT (FCPE)

3.3. Étudiants

Titulaire	Suppléant
Mme Caroline JONOT (FEDER)	M. Benjamin LEGRAND (FEDER)
M. Nicholas ISVELIN (UNEF)	M. Antoine TREDEZ (UNEF)
M. Rémi COMMUN (UNEF)	M. Billal FERATHIA (UNEF)

3.4. organisations syndicales de salariés

Titulaires	Suppléants
M. David QUERRET (CGT)	M. Eric JOUEN (CGT)
M. Anthony HALBOUT (CGT)	M. Guy WURKER (CGT)
M. Dominique MARTOR (CGT)	M. Eric CHATENET (CGT)
M. Stéphane GODEFROY (CGT)	Mme Pascale GUILLAS (CGT)
Monsieur Patrick REAL (FO)	M. Didier WIEL (FO)
Mme Isabelle CONVERSIN (CFDT)	Mme Patricia JOUANNEAU (CFDT)

3. 5. organisations syndicales d'employeurs

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Luc MASURIER (AEES)	Mme Corinne DUFLOS (AEES)
M. Gérard DUCHEMIN (CGPME)	
M. Maurice HEURTEVENT (MEDEF)	M. François VANZETII (MEDEF)
M. Nicolas LANQUEST (FNSEA)	M. Grégoire PETIT (FNSEA)
M. Gabriel DESGROUAS (UPA)	M. Pascal DUFOUR (UPA)

Article 2 - La secrétaire générale pour les affaires régionales et le recteur de l'Académie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 02 OCT. 2015

Pour le préfet et par délégation,
l'Adjointe à la Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales

Christine GIBRAT



Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

SGAR

27-2015-10-12-002

CESER - Arrêté modificatif n° 6 du 12102015 portant
composition nominative du CESER Haute-Normandie

Arrêté modificatif n°6 portant composition nominative du CESER HN

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES
AFFAIRES REGIONALES**

**Direction de la modernisation, de la
performance et de l'administration générale**

Affaire suivie par : Mme Félicité
Tél. : 02.32.76.51.67
Mél. : angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

**Arrêté modificatif n°6
portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de
Haute-Normandie**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n°2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils économiques et sociaux régionaux ;
- Vu le décret n°2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2013 fixant la liste des organismes représentés au sein du conseil économique, social et environnemental de Haute-Normandie ;
- Vu L'arrêté préfectoral du 22 septembre 2015 modifié portant composition nominative du conseil économique, social et environnemental de Haute-Normandie ;
- Vu la démission de Mme Katia PLANQUOIS, en date du 03 octobre 2015 et la désignation de M. Bertrand BRULIN par les membres de l'organisation syndicale CFDT ;

*Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales
et notamment en ce qui concerne les membres du quatrième collègue*

Article 1er – La composition nominative du conseil économique, social et environnemental de Haute-Normandie est modifiée ainsi qu'il suit à compter du 1er octobre 2014 :

PREMIER COLLEGE : REPRESENTANTS DES ENTREPRISES ET ACTIVITES PROFESSIONNELLES NON SALARIEES DANS LA REGION

25 SIEGES

Chambre régionale de commerce et d'industrie de Haute-Normandie

- M. Antoine LAFARGE, conseiller technique

Par accord entre les sociétés anonymes : EDF et GDF-SUEZ, les établissements public à caractère industriel et commercial : SNCF et RFF et la société anonyme La poste

- M. Marc POT, délégué régional « La Poste » Haute-Normandie

Mouvement des entreprises de France de Haute-Normandie

- M. Yves KEROUEDAN, président du MEDEF Rouen-Dieppe

Centre des jeunes dirigeants d'entreprises

- M. Christophe LAGUERRE, président du CJD Normandie

Union régionale de la confédération générale des PME

- M. Olivier FLEUTRY, ALTEA Développement

Union professionnelle artisanale régionale

- M. Christophe DORE, vice-président de la CNMAS

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Haute-Normandie

- M. Bruno LEFEBVRE, président de la CRMA Haute-Normandie

Par accord entre le MEDEF et les branches professionnelles du secteur industriel (UIMM, UIC/ARNIP, UFIP)

- M. Marc GRANIER, Délégué régional de l'UFIP

Par accord entre la Fédération régionale des travaux publics, la Fédération française du bâtiment, la Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment, la CGPME et l'UPA

- M. Patrick PERCEPIED, président de la Société AURIZON

Par accord entre l'Association régionale de l'industrie automobile et le Pôle de compétitivité MOV'EO

- M. Jean-Dominique WAGRET, président de l'ARIA

Le pôle Chimie-biologie-santé

- M. Hubert VAUDRY, vice-président de la Technopole CBS

Par accord entre Cosmetic Valley et le pôle Verrier

- Mme Valérie TELLIER, président-directeur général de Vallaquage

Association Normandie AeroEspace

- Mme Fabienne FOLLIOU, déléguée de NAE

Par accord entre la Section régionale de l'Union nationale des associations de professions libérales et la Chambre nationale des professions libérales

- Maître Marie-Christine PORCHY, avocate

Par accord entre l'Union maritime et portuaire du Havre et l'Union portuaire de Rouen

- M. Lionel TACONET, vice-président délégué de l'UPR

HAROPA

- M Christian HERAIL, président de la CCI de Rouen

Chambre régionale d'agriculture de Normandie

- M. Jean-Pierre DELAPORTE, président de la chambre d'agriculture de l'Eure

Par accord entre le Centre régional des jeunes agriculteurs et la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de H-N

- Sébastien WINDSOR, président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

Par accord entre la Confédération paysanne et la Coordination rurale

- Madame Sabine LEFEBVRE, membre de la confédération paysanne

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

-

Par accord entre la Fédération régionale des coopératives agricoles et l'AHNORIA

- M. Hervé FLEURY, vice-président de CAP SEINE, administrateur de l'U.C.D.V.

Filière Énergies Haute-Normandie

- M. Eric NEYME, président de la Filière Energies

Par accord entre la filière logistique et le pôle de compétitivité Novalog

- M. Jacques BRIFAULT, président d'honneur de LSN, président d'honneur de Nov@log

Comité régional des banques

- M. Nicolas PLANTROU, président du Conseil d'Orientation et de Surveillance à la Caisse d'Épargne Normandie

Par accord entre la Caisse des dépôts et Consignations, la Banque publique d'investissement et NCI gestion

- Mme Anne-Cécile GUITTON,, Société NCI

DEUXIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES DANS LA REGION

25 SIEGES

Comité régional CGT de Normandie

- Mme Agnès GOUSSIN
- M. Eric LAUGEROTTE
- M. Denys DECLERCQ
- Mme Catherine DUMOUTIER MANIERE
- M. Alain GERBEAUD
- Mme Patricia DOCAIGNE
- M. Denis CORNETTE
- M. Hugues SANSON
- Mme Annick TALARD

Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie

- M. Bertrand BRULIN
- M. Jean-Claude ROGER,
- M. Jean-Paul CHOULANT

- Mme Nicole GOOSENS
- Mme Sylvie MONTIER
- M. Xavier LERIBLER

Unions départementales des syndicats Force Ouvrière de la Seine-Maritime et de l'Eure

- M. Gérard THERIN
- M. Patrick DEVIS
- M. Patrick ROLLET
- Mme Nicole LEROY

Union régionale des syndicats CFTC de Haute-Normandie

- M. Hubert BANNER

Union régionale de Haute-Normandie de la Confédération française de l'encadrement CGC

- M. Jean DUFROY
- Mme Florence LE LEPVRIER

Union régionale Haute-Normandie UNSA

- M. Christophe LEROY

Section de Haute-Normandie de la Fédération syndicale unitaire

- M. Eric PUREN

Union syndicale solidaires Haute-Normandie

- M. Daniel MARIE

**TROISIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS
QUI PARTICIPENT A LA VIE COLLECTIVE DE LA REGION**

25 SIEGES

Union régionale des associations familiales de Haute-Normandie

- M. Michel DESNOS, président de l'URAF Haute-Normandie

Fédération des unions régionales des professionnels de santé

- M. Jean-Claude SOUBRANE

Comité de coordination des associations de handicapés de Haute-Normandie

- M. Michel PONS, président de la Coordination Handicap Normandie

Par accord entre le Comité régional de la Confédération nationale des retraités et la Délégation régionale de Haute-Normandie de l'Union française des retraités

- M. Jean-Pierre BILLON, délégué régional de l'UFR

Université au titre de la Communauté d'universités et d'établissements

- M. Pascal REGHEM, président de l'université du Havre

École d'ingénieur au titre de la Communauté d'universités et d'établissements

- M. Jean-Louis BILLOET, directeur de l'INSA de Rouen

Par accord entre l'Union régionale des organismes de formation de Normandie et la Fédération de la formation professionnelle de Haute-Normandie

- M. Richard LECOEUR, vice-président de FFP Haute-Normandie

Préfecture de la région Haute-Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.haute-normandie.pref.gouv.fr

Par accord entre le Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'Eure et de la Seine-Maritime, l'Union régionale de Haute-Normandie de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre

- M. Gil COTTENET, Président de l'Union régionale de Haute-Normandie de la PEEP

Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Haute-Normandie

- M. Jean-Luc LEGER, président du CRAJEP

Comité régional olympique et sportif de Haute-Normandie

- M. Didier POLIN, président du CROS Haute-Normandie

Centre régional information jeunesse

- Mme Charlotte GOOSSENS, chargée de mission au CRIJ

Association régionale HLM de Haute-Normandie

- M. Gilles GAL, vice-président de l'association régionale HLM

Par accord entre les EPCC, les associations culturelles et la fondation listés suivantes : le Centre Dramatique National de Haute-Normandie, le Centre chorégraphique national du Havre, Dieppe Scène Nationale, le Fonds Régional d'Art Contemporain, l'Association des directeurs de conservatoire et d'école de musique, l'Association Régionale du Livre, l'association des conservateurs des collections publiques de France (section de Haute-Normandie), la Maison de l'Architecture, le Pôle Image Haute-Normandie et l'atelier 231.

- Madame Véronique SOUBEN, directrice du FRAC

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (par accord des 2 organismes départementaux)

- Mme Annie JEANNE, présidente du CDIDFF 76

Haute Normandie Nature et Environnement (HNNE)

- M. Richard GREGE, secrétaire de HNNE
- M. Jean-Pierre FRODELLO, administrateur de HNNE

Association SEINORMIGR (regroupant notamment les Fédérations départementales de pêche de la Seine-Maritime et de l'Eure)

- M. Daniel HANCHARD, président de SEINORMIGR

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

- M. Jean-Pierre GIROD, président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Le Centre d'action régionale pour le développement de l'éducation relative à l'environnement

- M. Gérard GRANIER, président de CARDERE

La Fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime

- M. Alain DURAND, président de la FDC de Seine-Maritime

Par accord entre l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir de Haute-Normandie, l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de Seine-Maritime et l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de l'Eure

- Mme Catherine KERSUAL, administratrice UFC Que Choisir

Fédération régionale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative de Normandie

- M. Jean-Pierre CORLAY, président de l'UDOTSI 76

Chambre régionale de l'économie sociale

- M. Patrick POLLET, président de la CRES Haute-Normandie

Agence de l'innovation en région Haute-Normandie – SEINARI

- M. Didier PEZIER, président de SEINARI

Dans le domaine de la recherche, par accord entre les grands réseaux de recherche

- Mme Nicole ORANGE, professeur d'université

QUATRIEME COLLEGE : PERSONNALITES QUI, EN RAISON DE LEURS QUALITES OU DE LEURS ACTIVITES CONCOURENT AU DEVELOPPEMENT DE LA REGION

3 SIEGES

- M. Gérard LISSOT
- Mme Lydie BRIDE
- Mme Aline PICHEREAU-QUENTIN

Article 2 – La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Seine-Maritime et de l'Eure et dont copie sera adressée à, Mesdames et Messieurs les conseillers économiques, sociaux et environnementaux ainsi désignés, M. Le Préfet de l'Eure, M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Maritime, M. le Président du Conseil régional, M. le Président du Conseil économique, social et environnemental régional.

Fait à Rouen, le **12 OCT. 2015**



Pierre-Henry MACCIONI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

SGAR

27-2015-10-09-008

DRJSC - Arrêté du 09102015 portant nomination du jury
pour le DEIS session dec 2015

Arrêté portant nomination du jury du DEIS 2015



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE HAUTE-NORMANDIE

PÔLE FORMATION, PROFESSIONS,
EMPLOIS

Affaire suivie par Chantal JOUETTE
Tél. 02 32 18 15 32
Fax 02 32 18 15 98
Mél. Chantal.jouette@drjscs.gouv.fr

Arrêté portant nomination des membres du jury pour le diplôme d'État d'Ingénierie Sociale – session décembre 2015

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime
Commandeur de la Légion d'honneur**

Vu le décret n°2006-770 du 30 juin 2006 (JO du 2 juillet 2006) relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'arrêté du 2 août 2006 (JO du 25 août 2006) relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale et annexes (publiées au Bulletin officiel du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère de la santé et des solidarités n°2006/09)

Vu la circulaire N°DGAS/SD4A/2006/379 du 1er septembre 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS),

Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Normandie en date du 18 février 2014, donnant délégation de signature à la Directrice Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Haute-Normandie ;

sur proposition de la Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie,

ARRETE

ARTICLE 1 : l'épreuve orale de mémoire du diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale, se tiendra le Jeudi 17 Décembre 2015, en Seine-Maritime, dans les locaux du C.R.J.S. de PETIT-COURONNE.

ARTICLE 2 : est désigné en qualité de Président du jury de ce diplôme :

- **Monsieur Jean-Pierre CHARBONNIERAS**, Professeur des écoles, **représentant la Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie**,

est désignée en qualité de représentante de la Rectrice d'Académie de ROUEN :

- **Madame Armelle PIZIGO**, Conseillère Technique Départementale, du service social en faveur des élèves de ROUEN

ARTICLE 3 : sont désignés en qualité de membres de jury :

Représentants du Collège des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, des personnes qualifiées dans le domaine des politiques sociales :

- **Madame Christine MENO**, Ingénieure Sociale, Chargée de Mission Formation Pôle Solidarités Hôtel du Département de ROUEN
- **Madame Armelle PIZIGO**, Conseillère Technique Départementale, Inspection Académique de ROUEN

Représentants du Collège des enseignants des universités ou établissements d'enseignement supérieur, des formateurs des établissements de formation préparant aux diplômes de travail social :

- **Monsieur Arezki MEDINI**, Universitaire I.U.T. Carrières Sociales du HAVRE
- **Monsieur David BESSE**, Responsable du pôle de formations 1 et 2, Buc ressources, le campus des métiers du social à BUC (78530)

Personnes qualifiées du secteur professionnel :

1) représentants du collège Employeur

- **Monsieur Ahmed RAMDANE**, Directeur Association de Prévention de la Région Elbeuvienne, ELBEUF

2) représentants du collège Salarié

- **Madame Sandrine CONARD**, Directrice Adjointe, Association Ensemble vers l'insertion et l'emploi, ELBEUF

ARTICLE 4 : la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Haute-Normandie et la Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des départements de l'Eure et de Seine-Maritime.

A Rouen, le 09 OCT. 2015

Pour le Préfet,
et par délégation
L'Adjointe à la Secrétaire Générale pour les
Affaires Régionales

Christine GIBRAT

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

SGAR

27-2015-10-05-011

DRJSCS - Arrêté du 05102015 portant composition du
jury du DEMK

Arrêté portant composition du jury du DEMK 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE HAUTE-NORMANDIE**

**PÔLE FORMATION, PROFESSIONS,
EMPLOIS**

Affaire suivie par Christine CAMPARD/Sidi BA
Tél. 02 32 18 15 80/02 32 18 15 78
Fax 02 32 18 15 98
Mél. christine.campard@drjscs.gouv.fr
Mél. sidi.ba@drjscs.gouv.fr

Arrêté portant la composition de la commission régionale d'autorisation d'exercice compétente pour l'examen des demandes présentées en vue de l'exercice en France de la profession d'Ergothérapeute (modification).

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime

commandeur de la Légion d'honneur

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 4321-4, R. 4321-27 à R. 4321-29 et R.4311-35 à R. 4311.36
- VU** l'arrêté du 20 janvier 2010 fixant la composition du dossier à fournir aux commissions d'autorisation d'exercice compétentes pour l'examen des demandes présentées en vue de l'exercice en France des professions de conseiller en génétique, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur en électroradiologie médicale et diététicien.
- VU** l'arrêté du 24 mars 2010 fixant les modalités d'organisation de l'épreuve d'aptitude et du stage d'adaptation pour l'exercice en France des professions de conseiller en génétique, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale et diététicien par des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen

*Sur proposition de la Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale de Haute-Normandie ;*

Immeuble Normandie II - 55, rue Amiral Cécille - 76179 ROUEN Cedex 1 - Tél. 02 32 18 15 20 – Fax 02 32 18 15 99

www.haute-normandie.drjscs.gouv.fr

ARRETE

Article 1 : la commission régionale d'autorisation d'exercice compétente pour l'examen des demandes présentées en vue de l'exercice en France de la profession d'Ergothérapeute est modifiée comme suit :

- Madame Déborah AVININ, Ergothérapeute au CHI d'Elbeuf, est nommé ce jour, en qualité de membre suppléant en remplacement de Madame Hélène MAILLARD, le Havre.

Article 2 : Ce membre suppléant est nommé pour une durée de 5 ans renouvelable.

Article 3 : La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et la Directrice Régionale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des départements de l'Eure et de Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **05 OCT. 2015**

Pour le Préfet,
et par délégation
L'Adjointe à la Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales

Christine GIBRAT



Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

SGAR

27-2015-10-09-007

DRJSCS - Arrêté du 09102015 portant nomination du jury
pour le DEAF session nov 2015

Arrêté portant nomination du jury du DEAF 2015



PRÉFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE HAUTE-NORMANDIE

PÔLE FORMATION, PROFESSIONS ET EMPLOI
SERVICE DES PROFESSIONS SOCIALES

**Arrêté portant nomination des membres du jury pour le diplôme d'Etat d'Assistant Familial –
session novembre 2015**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime
Commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le décret n° 2005-1772 du 30 décembre 2005 relatif à la formation des assistants familiaux et instituant le diplôme d'Etat d'assistant familial,
- Vu l'arrêté du 14 mars 2006 relatif au diplôme d'Etat d'assistant familial,
- Vu Considérant le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la région Haute-Normandie en date du 18 février 2014, portant délégation de signature à la Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Haute-Normandie,

Sur proposition de la Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de Haute Normandie,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les épreuves de la session de certification du diplôme d'Etat d'Assistant Familial se dérouleront du 16 novembre au 27 novembre 2015 à Mont-Saint-Aignan.

ARTICLE 2 : Sont désignés en qualité de membres de jury,

Formateurs :

Madame BOUKHEDOUNI Malika, Formatrice, Institut de Formation des Educateurs de Normandie au
HAVRE

Madame BRUNEAU Nathalie, Formatrice, Institut du Développement Social à CANTELEU

Madame DUBOST Fabienne, Formatrice, Institut de Formation des Educateurs de Normandie au HAVRE

Monsieur DUBUT Anthony, Formateur, IRFA Evolution à ALENCON

Madame EGRET Renée, Formatrice, Institut de Formation des Educateurs de Normandie au HAVRE

Madame LABIT-VERET Karine, Formatrice, Institut du Développement Social à CANTELEU

Madame MEUNIER Martine, Formatrice, IRFA Evolution à ALENCON

Madame NOTRE-DAME Geneviève, Formatrice, Institut du Développement Social à CANTELEU

Madame NOUFELE Elise, Formatrice, Institut du Développement Social à CANTELEU

Madame PAGENAUD Elisabeth, Formatrice, Institut du Développement Social à CANTELEU

Madame RICHARD Emmanuelle, Formatrice, Institut du Développement Social à CANTELEU

Monsieur RICHIER Jean-Yves, Directeur, Espace Formation Gérontologie Handicap à DIEPPE

Madame TESNIERE Marie-Noëlle, Directrice Adjointe, A.D.E.P. à ROUEN

Madame TINEL Martine, Formatrice, IRFA Evolution à ALENCON

Madame ZELECHOWSKI Hélène, Formatrice, Institut du Développement Social à CANTELEU

Représentants de l'Etat et des Collectivités Publiques,
Personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale et médico-sociale :

Madame JOUXTEL Dominique, Personne Qualifiée, 78, rue Sadi Carnot, 27200 VERNON

Madame LEROUX Isabelle, Référente Formation, Service accueil familial - CG76, à ROUEN

Madame OURSEL Claudine, Coordinatrice du Placement Familial, Mission Accueil Enfants Confiés – CG27 à EVREUX

Professionnelles

Employeurs :

Madame ABRAHAM Laure, Cadre de Santé, CHS du Rouvray, SOTTEVILLE LES ROUEN

Madame DRUAUX Cécile, Responsable Antenne ASE, 76100 ROUEN

Madame GEFFRAY Françoise, Cadre de Santé, CHS du Rouvray, SOTTEVILLE LES ROUEN

Madame MERCIER Corinne, Educatrice Spécialisée, Unité d'Accueil Familial, 76150 MAROMME

Salariées :

Madame ALLARD Marylise, Assistante Familiale diplômée d'Etat, 501, route du Château d'Eau,
Hameau de Bardeville 76450 OUAINVILLE

Madame HAUCHECORNE Nadine, Assistante Familiale diplômée d'Etat, 42, Avenue Georges
Clémenceau 76190 YVETOT

Madame HOUDART Karine, Assistante Familiale diplômée d'Etat, 6 bis, route nationale 14,
Mussegros 27440 ECOUIS

Madame LEPORTIER Sonia, Assistante Familiale diplômée d'Etat, 706 rue du Coudray, 76810
GRUCHET SAINT SIMEON

Madame QUESNE Pierrette, Assistante Familiale diplômée d'Etat, 2, rue de la Bonnelière 27330
THEVRAY

ARTICLE 3 : La Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant présidera le jury.

ARTICLE 4 : la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Haute-Normandie et la Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Haute-Normandie sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 09 OCT. 2015

Pour le Préfet,
et par délégation
L'Adjointe à la Secrétaire Générale pour
les Affaires Régionales

Christine GIBRAT



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

SGAR

27-2015-10-29-001

DRJSCS - Arrêté du 29102015 portant composition du
jury du DEASS 2015

arrêté portant composition du jury du DEASS 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE NORMANDIE-NORMANDIE

PÔLE FORMATION, PROFESSIONS ET EMPLOI
SERVICE DES PROFESSIONS SOCIALES

ARRETE

portant composition du jury aux épreuves de l'examen de niveau permettant l'admission dans les centres de formation préparant aux diplômes d'Etat d'Assistant de Service Social, d'Educateur Spécialisé et d'Educateur de Jeunes Enfants (arrêté du 11 septembre 1995) qui se tiendra les 30 novembre et 1^{er} décembre 2015

**Le préfet de région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu** l'arrêté du 11 septembre 1995 modifiant les arrêtés des 16 mai 1980, 6 juillet 1990 et 20 mars 1993, fixant les conditions d'admission dans les centres de formation préparant aux diplômes d'Etat d'Assistant de Service Social, d'Educateur Spécialisé et d'Educateur de Jeunes Enfants,
- Vu** le décret n° 2004-533 du 11 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'assistant de service social
- Vu** l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social,
- Vu** l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé,
- Vu** le décret n° 2005-1375 du 3 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants,
- Vu** l'arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants,
- Vu** l'arrêté du 26 septembre 2011 abrogeant l'arrêté du 13 mars 1996, fixant le montant du droit d'inscription à l'examen de niveau,
- Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Normandie en date du 18 février 2014, donnant délégation de signature à la Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie,

*sur proposition de la Directrice Régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale de Haute Normandie,*

Immeuble Normandie II – 55, rue Amiral Cécille – 76179 ROUEN Cedex 1
Téléphone : 02 32 18 15 20 - www.haute-normandie.drjscs.gouv.fr

ARRETE

Article 1 : sont nommés membres du jury, de la session d'examen de niveau dont les épreuves se dérouleront dans les locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture, Place des Faïenciers à ROUEN (rive gauche) les personnes dont les noms suivent :

la Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie, ou son représentant, présidera le jury,

Collège d'enseignants de l'enseignement supérieur ou secondaire :

- **Madame Marie VANDERSTUKKEN**, Professeur de Lettres,
Lycée Jeanne d'Arc, 2 rue Sainte-Geneviève-du-Mont à Rouen

Collège de représentants de centres de formation préparant aux diplômes d'Etat d'Assistants de Service Sociale, d'Educateurs Spécialisés ou d'Educateur de Jeunes Enfants :

- **Monsieur Jean-Christophe DEBAUGE**, Formateur,
à l'I.F.E.N. du Havre.

Collège de personnes qualifiées dans le domaine du travail social :

- **Madame Florence GAILLARD**, Assistante de Service Social,
Conseillère d'Insertion et de Probation,
S.P.I.P. de la Seine-Maritime à Rouen.

Article 2 : la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Haute-Normandie et la Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à ROUEN, le **29 OCT. 2015**

Pour le Préfet,
et par délégation,
La Secrétaire Générale pour les
Affaires Régionales


Sylvie HOUSPIC

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

SGAR

27-2015-10-29-002

DRJSCS - Arrêté du 29102015 portant composition du
jury du DEEJE 2015

Arrêté portant composition du jury du DEEJE 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE NORMANDIE-NORMANDIE

PÔLE FORMATION, PROFESSIONS ET EMPLOI
SERVICE DES PROFESSIONS SOCIALES

AFFAIRE SUIVIE PAR GÉRALDINE DELAMARE
TEL : 02,32,18,32,28

ARRETE portant composition du jury aux épreuves du diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants – Session 2015

**Le préfet de région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

Vu le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Vu le décret n° 2005-1375 du 3 novembre 2005 relatif au diplôme d'éducateur de jeunes enfants et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles (partie réglementaire)

Vu l'arrêté 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2014, nommant Madame Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute Normandie ;

*sur proposition de la Directrice Régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale de Haute Normandie,*

ARRETE

Article 1 : sont nommés membres du jury pour participer aux épreuves du diplôme d'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants, qui se dérouleront dans les locaux du DAVA, Rectorat 2 Canopée, rue du Docteur Fleury à Mont Saint Aignan, les personnes dont les noms suivent :

- Madame la **Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**, ou son représentant, présidera le jury.

Représentants des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants

- **Madame Catherine JAGU**, Intervenante I.F.E.N., Le Havre
- **Madame Isabelle CLEMENCE**, Formatrice I.F.E.N., Le Havre
- **Monsieur David BESSE**, Formateur, BUC RESSOURCES, Buc

- **Madame Anne-Françoise HIVON**, Formatrice, ITS, Tours
- **Madame Marie-Christine HAUTELOUP**, Formatrice, ITS, Tours

Représentants des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de la petite enfance

- **Monsieur Jean GREGOIRE**, Formateur à la retraite, Amiens
- **Madame Georgina LESCOP**, Educatrice de Jeunes Enfants indépendante,

Représentants qualifiés du secteur professionnel Collège employeurs

- **Madame Sylvie JASSERON**, Directrice, Crèche Liberty, Petit Quevilly,
- **Madame Géraldine LAMBERT**, Directrice, Halte Garderie Municipale, « les chatons barbouilleurs », Sotteville les Rouen,
- **Madame Agnès MEMEL**, Responsable de la passerelle, Sotteville les Rouen,
- **Madame Marie MESNIL**, Coordinatrice Petite Enfance, SIVU Libellule ; Saint Sébastien de Morsent

Représentants qualifiés du secteur professionnel Collège salariés

- **Madame Isabelle CROCHEMORE**, Educatrice de Jeunes Enfants, Halte Garderie, Longueville sur Scie
- **Madame Catherine DEMEILLIERS**, Educatrice de Jeunes Enfants, Foyer ESCALE, 76600 LE HAVRE
- **Madame Géraldine GENTIL**, Educatrice de Jeunes Enfants, Halte Garderie CSF, Saint Etienne du Rouvray
- **Madame Sandrine CAREYE**, Educatrice de Jeunes Enfants, Conseil Général de l'Eure

Article 2 : La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Haute-Normandie et la Directrice Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **29 OCT. 2015**

Pour le Préfet,
et par délégation,
La Secrétaire Générale pour les
Affaires Régionales


Sylvie HOUSPIC

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.